

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 octobre 2017 – 19h30

Présents : M. MANUBY Didier, Mme MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, ANTUNES Fernand, LOBJOIS Corine, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : M. CHAPTARD Michel (procuration à Mme Lobjois), Mme EMPSON Valérie (procuration à M. De Jésus), Mme BOUCETTA Mounia.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle Mège, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- FINANCES
- AFFAIRES FONCIERES
- SIEG
- INTERCOMMUNALITE
- ASSOCIATIONS
- CAMPING
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2017 est lu par M. Alexis Rossignol et approuvé avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Stade : Les travaux de la salle annexe sont terminés avec quelques réserves pour certains lots. Il restera les murs extérieurs et le bardage à réaliser.

Concernant la salle sous les vestiaires, les cloisons sont terminées, le reste des travaux est en cours avec les autres artisans. Les places pour Personnes à Mobilité Réduite devant les bâtiments et les tribunes du stade ont été réalisées ainsi que l'enrobé devant l'entrée des vestiaires et de la salle.

Plusieurs tentatives d'effractions ont été constatées sur les portes d'entrée, une fenêtre, la porte des WC et la buvette. De nombreux vols ont été commis dans la Commune.

La Gendarmerie a été prévenue afin d'envisager une surveillance renforcée sur la commune.

Travaux d'accessibilité de la Mairie, de la Maison des Jeunes et du cimetière : L'architecte M. Cristina prépare actuellement le dossier de consultation des entreprises afin de lancer les travaux pour la fin de l'année ou début 2018.

Lotissement Les Frênes : Il reste 2 lots à vendre. Il serait opportun d'envisager un agrandissement du lotissement assez rapidement. Mr le Maire propose de rencontrer le Cabinet Géo-conception qui a réalisé le lotissement actuel pour une étude dès 2018.

FINANCES :

Taxe d'aménagement : M. le Maire rappelle qu'elle est actuellement fixée à 2 % sur les constructions. Le Conseil devra décider s'il souhaite l'augmenter avant le 30 novembre.

Assainissement : L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a annulé la subvention de 90 000 € pour la 2^{ème} tranche des travaux sur les réseaux d'assainissement en raison d'un problème administratif. M. le Maire a rencontré le Directeur à Marmilhat. Un dossier est en cours de constitution par le Cabinet SOMIVAL pour le Directeur Général Loire-Bretagne à Orléans.

Suite à des études diagnostiques sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, la commune avait lancé en 2014 un programme de travaux de réhabilitation des réseaux en 2 tranches fermes sur 2015 et 2016 et la reconstruction de la station d'épuration de Tournobert en 2018. L'opération était suivie depuis le début par les services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris : Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour (M. Mme Manuby, Mège, Antunes, Lobjois, Chaptard, Garrachon, Meunier, Rossignol), 3 contre (M. De Jésus, Empson, Courtadon), 7 abstentions : M. Mme Barbarin, Ferreira, Mazon.

M. Mme Lonchambon, Estier, Alves, Berthier ne participent pas au vote : décide d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour une cotisation de 200 €. La commune est déjà labellisée car elle a obtenu « une fleur » portée sur les panneaux d'entrée d'agglomération.

Maisons fleuries 2017 : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, fixe les prix des Maisons Fleuries 2017 selon le barème suivant pour un montant total de 510 € :

* nombre de points compris entre 246 et 275	:	40 €
* nombre de points compris entre 216 et 245	:	35 €
* nombre de points compris entre 186 et 215	:	30 €
* nombre de points compris entre 156 et 185	:	25 €

Subventions : Les subventions ont été accordées par l'Etat et M. le Sénateur pour les travaux de l'école maternelle.

Motion Loi Ruralité : Le soutien du Conseil municipal est apporté à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017 avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Indemnité compensatrice des congés payés : Accord du Conseil municipal avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour le versement d'une indemnité compensatrice de congés payés à un agent en arrêt maladie.

AFFAIRES FONCIERES :

Echange de terrain à Tournobert : M. le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Barbecot – Sivade sont propriétaires des parcelles de terrain situées à Tournobert cadastrées AT n° 316 et 317, séparées par un chemin communal. Ils souhaitent réunir leurs deux parcelles et procéder à un échange de terrain avec la Commune, ce qui permettra l'élargissement du chemin communal. La parcelle AT 316 (77 m²) sera cédée à la commune en échange d'une partie du chemin communal jouxtant leur propriété (48 m²), à titre gratuit. De plus, M. et Mme LAVURI David céderont également à titre gratuit une partie de la parcelle AT 474, soit 42 m² le long de la voie communale pour son élargissement. Les frais de bornage et notariés seront partagés par moitié entre la Commune et les propriétaires demandeurs M. et Mme Barbecot – Sivade : soit environ 372 € de bornage et 30 € de frais de notaire. Le déclassement de la partie de la voie communale cédée à M. et Mme Barbecot – Sivade devra être effectué mais dispensé d'enquête publique préalable. Le Conseil municipal donne son accord avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AW 206 : Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, approuve l'acquisition de la parcelle AW 206 au prix du terrain non constructible à fixer à l'amiable, afin de créer une unité foncière au lieudit « Terres du Chauffier ».

SIEG :

Travaux de dissimulation du réseau électrique Impasse du Chauffier :

Le Conseil Municipal donne son accord avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour la réalisation de travaux de dissimulation du réseau électrique Impasse du Chauffier avec une participation de la commune de 5 000 €.

Les conseillers ont remarqué que de nombreux lampadaires d'éclairage public sont en panne et que l'entreprise n'effectue pas les réparations.

INTERCOMMUNALITE :

Instruction des autorisations d'urbanisme : Le Conseil municipal avec 3 voix pour (M. Manuby, Mme Mège, M. Barbarin) et 15 abstentions : M. Antunes, Courtadon, Mazon, Lobjois, Chaptard, Garrachon, Meunier, Ferreira, De Jésus, Empson, Rossignol.

Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, autorise le Maire à signer la convention avec Combrailles Sioule et Morge pour l'instruction des documents d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018 et accepte les modalités de financement.

Nouvel EHPAD : Suite à l'appel à candidatures, trois cabinets d'architecte ont été retenus pour concourir au projet de construction du nouvel EHPAD.

Le lancement effectif des travaux ne devrait pas intervenir avant fin d'année 2018.

ASSOCIATIONS :

Subventions aux associations :

accord pour attribution de subvention de :

- 4 000 € (2 000 € de fonctionnement et 2 000 € pour l'Arbre de Noël des écoles) à l'Amicale Laïque avec 13 voix pour et 5 abstentions : Mme Lobjois - Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote,
- 1 500 € à l'association Foyer rural avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

CAMPING :

Avenant n° 2 à la DSP : M. Le Maire fait lecture de la convention avec son avenant. Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, approuve la prolongation de la durée de la convention de délégation de service public signée avec la SAS VULCANO pour la gestion du Camping COMPS – LES FADES du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2018, pour une redevance annuelle de 7 500 €, (après avis favorable de la CAO).

QUESTIONS DIVERSES :

- **Accueil de réfugiés** : Plusieurs familles pourraient être accueillies au cours des mois prochains au sein de la commune en liaison directe avec l'association VILTAIS, qui effectuerait un suivi et un accompagnement pendant 12 mois. Plusieurs logements de l'OPHIS sont disponibles. Des actions en faveur de la santé, apprentissage de la langue et formations seraient mises en place.
- **Employés communaux** : Suite au départ et aux arrêts maladie de plusieurs agents, une réorganisation a été réalisée au sein des équipes de travail.
- **Fibre optique** : Mise en place des armoires techniques à proximité du stade, Avenue de la Gare et derrière la Maison des Jeunes.

- **La Ressourcerie** : L'association recherche des locaux plus grands. Elle connaît quelques difficultés du fait de la suppression des contrats aidés.
- **Décès** : La commune a déploré le décès tragique d'un jeune habitant membre de plusieurs associations.
- **Trail des Combrailles** : Grande réussite pour cette manifestation malgré des conditions climatiques peu clémentes avec 500 participants venus de la France entière.
- **Défilé de mode** : Remerciements adressés aux commerçants et le comité des fêtes des Ancizes pour le travail fourni à l'organisation de ce défilé qui a rassemblé 300 personnes au Foyer Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.